

**NOUVEL
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

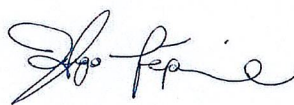
Que lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2024 à 19h30 au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue,

Le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

Site	99, ch. Du Lac-Noiret 3 206 817
Zone	RV-1
Nature	Autoriser la construction d'un abri à bois en cour avant, dont l'implantation est non conforme.
Effet	Une réponse favorable du conseil municipal aura pour effet autoriser l'implantation d'un abri à bois en cour avant, alors que la réglementation en vigueur autorise l'implantation d'abri à bois en cour arrière ou latérales seulement. Le tout contrairement au règlement de zonage numéro 642-2022.

QUE toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation lors de la séance du Conseil, ou par courriel d'ici le mardi 10 décembre 2024 à 16h30 à l'adresse suivante : consultations@morinheights.com;

Donné à Morin-Heights, le 20 novembre 2024



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 20 novembre 2024



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

**NEW
PUBLIC NOTICE
MINOR EXEMPTION**

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

At the meeting to be held on Wednesday, December 11, 2024, at 7:30 pm, at the Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue,

Council will rule on the following request:

Site	99, ch. Du Lac-Noiret 3 206 817
Zone	RV-1
Type	Authorize the construction of a wood shelter in the front yard, whose location is non-compliant.
Effect	A favorable response from the municipal council will authorize the placement of a wood shelter in the front yard, while the current regulations only allow the placement of wood shelters in the rear or side yards. The whole contrary to Zoning By-law 642-2022.

THAT any interested person or organization may be heard regarding this request for minor exemption at the Council meeting, or by email until Tuesday, December 10, 2024 at 4:30 pm at the following address: consultations@morinheights.com;

Given at Morin-Heights on November 20, 2024